



A . S . A. INGRES

Visa n° 310 du 22/6/2020

ECURIE DU CHASSELAS

31^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS 12 et 13 septembre 2020

Pré Règlement Particulier

PROGRAMME –HORAIRES

- Lundi 27 juillet** : Parution du règlement
- Lundi 27 juillet** : Ouverture des engagements
- Lundi 31 aout** : Clôture des engagements, à minuit, cachet de la poste faisant foi.
- Dimanche 6 sept** : Parution du Road-Book.
Disponible : au départ de l'ES 1 (des instructions pour rejoindre le départ seront disponibles sur le site et la page facebook)
Ou Téléchargeable sur le site ecurie-chasselas.e-monsite.com
- Dimanche 6 sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.
- Samedi 12sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.
- Samedi 12 sept:** **de 14h30 à 19h15**
Vérification des documents et des voitures **Parking de la déroccade**
A la salle des fêtes Confluence Moissac
- Samedi 12 sept** : **14h30** Heure de mise en place du parc de départ Parking de la derroccade
- Samedi 12 sept** : **18h00** 1^{ère} réunion du Collège au PC, salle des fêtes Confluence.
- Samedi 12 sept** : **20h00** Publication de la liste des équipages admis au départ, et ordre et heures de départ
Salle des fêtes Confluence (Tableau d'affichage).
- Dimanche 13 sept.** : **8h15** Départ du 1^{er} concurrent Parc fermé **Parking de la Dérroccade** à Moissac.
14h50 Arrivée du 1^{er} Concurrent Parc Fermé **Parking de la Dérroccade** à Moissac.
- Vérifications finales** : Centre Auto Moissagais - 59, fg Ste Blanche à Moissac. (Taux horaire 60€ TTC)
- Publication des résultats du Rallye Salle des fêtes Confluence** : 30 minutes au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- 17h30** Remise des prix : salle des fêtes Confluence.

ARTICLE – 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 31^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Midi Pyrénées n° R 42 en date du 22/6/2020. et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 310 en date du 22/6/2020

Comité d'organisation

Présidente : Julie PLUVINAGE
Et les membres de l'Ecurie du Chasselas

Secrétariat du Rallye : Mme Julie PLUVINAGE

2 allée de Régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretfonds
☎ 06 11 33 65 27 e-mail : Ecurie.chasselas@hotmail.fr

Permanence du Rallye Lieu : P C Salle des fêtes Confluence

Dates : 12 & 13 septembre 2020

Horaires : le 12 septembre 2020 de 14h30 à 19h00 et le 13 septembre 2019 de 8h30 à 17h00

Organisateur technique :

Ecurie du Chasselas chez Mme Julie PLUVINAGE
2 allée de Régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretfonds

1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	Mme Brigitte MARTY	136694	0915
Membres du Collège :	M. Marcel CABROL	14590	0915
	M. André MOMMAYOU	12924	0903
Directeur de Course :	M. Laurent TEILLARD	10182	1004
Directeurs de Course Adjoints :	Mme Françoise BOUCHON	17644	1004
	M. Patrice MARTY	9699	0915
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. Marcel CERDAN	19463	0852
	M. Didier GENRIES	228242	0902
	M. Aurélien PINHO	259271	0904
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	Jacques Jonquieres	9859	0905
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0901
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0905

Le 31^{ème} Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-3-5 : 15 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance.

ES 2 -4 : 13 postes commissaires 13 commissaires minimum 13 Extincteurs et 1 ambulance.

1.2P. Eligibilité

Le 31^{ème} Rallye Régional du Chasselas compte pour :

- La COUPE de France des Rallyes (coefficient 2).
- Le CHAMPIONNAT Midi-Pyrénées Pilotes & Copilotes. (coefficient 2)
- Le CHALLENGE Midi-Pyrénées des Commissaires.

1.3P. Vérifications

Vérifications Administratives : Salle des fêtes Confluence à Moissac le samedi 12 septembre de 14h30 à 19h00

Vérifications Techniques : Parking de la Derrocade à Moissac le samedi 14 septembre de 14h45 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées : Centre Auto Moissagais - 59, faubourg Sainte-Blanche 82200 MOISSAC. Taux horaire de la Main d'Œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31^{ème} Rallye du Chasselas doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et des **documents suivants : photocopies des 2 permis, 2 licences** avant le : **Lundi 31 Août à minuit.**

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas, accompagné du formulaire d'engagement imprimé et envoyé à l'adresse suivante :
Mme Julie PLUVINAGE 2 allée de régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretfonds

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **540 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée **uniquement dans le parc d'assistance indiquée dans le road-book**, toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 31^{ème} Rallye du Chasselas représente un parcours de 93.90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.40 km.

Les épreuves spéciales sont : ‘‘ Piac ‘‘ E.S 1 - 3 – 5 : **8 Km**
‘‘ La comtesse’’ E.S 2 - 4 : **6.7 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P

***Les reconnaissances auront lieu uniquement
le DIMANCHE 6 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et le SAMEDI 12 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.***

Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, **des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Des piquets seront mis place le samedi 12 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.

Tout essai privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département dans les deux semaines qui précèdent l'épreuve.

ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.1IP. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

Les temps seront pris au dixième.

ARTICLE – 10P. PRIX

Compte tenu de la situation économique de ces derniers mois, à titre exceptionnel, il n'y aura pas de remise des prix en espèces.

Coupes

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

Dimanche 13 septembre 2020 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.